

Postulat Werner Riesen et consorts – Etude de faisabilité pour la mise en navigation de navettes rapides entre les villes lémaniques suisses

Texte déposé

Afin d'étudier toutes les possibilités de décongestionner le trafic autoroutier et ferroviaire entre les principales villes de notre canton, le postulant invite le Conseil d'Etat à étudier l'opportunité de mettre en place un service de navettes rapides entre les principales villes lémaniques afin d'offrir une opportunité de déplacement supplémentaire aux gens.

A ce jour, la CGN assure une mobilité pendulaire entre la Haute-Savoie et la Suisse. Il apparaît que les débarcadères de Montreux, Vevey, Nyon et Morges se situent tous au centre-ville ou à sa proximité immédiate et que celui de Lausanne est rapidement atteignable grâce au métro.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Werner Riesen
et 27 cosignataires*

Développement

M. Werner Riesen (UDC) : — Le but de ce postulat est de demander, par le biais d'une étude de faisabilité, si la mise en navigation de navettes pendulaires entre les villes lémaniques ne pourrait pas être une alternative crédible aux accès ferroviaires et autoroutiers, afin de contribuer à désengorger les axes de communication. Il apparaît en effet que les trains et les autoroutes sont bondés aux heures de pointe et aucune solution à court et moyen termes n'est envisageable pour désengorger ces axes de communication. Une liaison nautique pourrait s'avérer une alternative, notamment du fait que les débarcadères se situent au centre de toutes les villes lémaniques suisses, à l'exception notable de Lausanne dont le centre-ville est toutefois aisément et rapidement atteignable avec le métro M2.

La géographie particulière de notre canton empêche de relier les villes lémaniques par un tracé direct en raison de la courbe naturelle du lac Léman. De ce fait, les distances de liaison sont plus longues que la distance à vol d'oiseau. De plus, le lac empêche le développement d'axes directs, entre Montreux et Nyon ou Genève, par exemple. Le transport nautique pourrait représenter une alternative crédible pour garantir des liaisons empruntant un tracé direct.

Actuellement, un service de navettes rapides de la Compagnie générale de navigation (CGN) existe entre Lausanne et Thonon, Lausanne et Evian, ainsi qu'entre Yvoire et Nyon. Elles ne concernent donc que les pendulaires frontaliers. Ces navettes pourraient relier Vevey à Lausanne en 30 minutes, soit dans un temps acceptable par rapport au train ou à la voiture. Je vous demande de renvoyer ce postulat en commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.